



| DÉLIBÉRATION 28-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	15
Absents	3
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux mars 2024 (22/03/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 avril 2024 (05/04/2024) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (15) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN

Excusés avec procuration (5) : Valérie DILLON (procuration Véronique GARRIGUES), Monique LE MINEZ (procuration Pierre Rougé), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE), Nicolas COMTE (procuration Loïc BOULBES), Laurent GIROUSSE (procuration Marie-Françoise ALBAN)

Absents (3) : Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Travaux de génie civil Orange dans le cadre de l'effacement Basse Tension Rue Carnot par le SDE 09

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de génie civil ORANGE doivent être réalisés dans le cadre de l'effacement Basse Tension Rue Carnot.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 2 600€ HT (+ ou - 10 %), comprenant la fourniture et pose de tout le matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tensions.

Le SDE 09 prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune grâce notamment à la mutualisation de la redevance ORANGE. Pour Information, notre commune a contribué à celle-ci pour un montant de 2414.30€ au titre de l'année 2022.

Bien qu'elle ne contribue pas financièrement, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de travaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legaite.com

99_DE-009-210901948-20240405-2802024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Demande** au SDE 09 la réalisation des travaux de génie civil ORANGE en coordination avec les travaux d'électricité pour l'opération Rue Carnot ;
- **Accepte** le plan de financement de ces travaux proposés par le SDE 09 grâce à la mutualisation de la redevance ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le 1^{er} adjoint,
Par délégation,
Pour le Maire absent,

Christian PORTET

